

Réf : CA2024/87

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 DÉCEMBRE 2024**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « ENGAGEMENT ENERGIE (E<sup>2</sup>) DES CAMPUS UNIVERSITAIRES DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE »**

➤ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du **06 décembre 2024** sous la présidence de **Monsieur Alexandre PÉRAUD**,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu la délibération CA2023/56 du 10 novembre 2023 relative aux modalités actualisées d'organisation à distance des instances collégiales de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum étant atteint,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

**➤ DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne décide:  
- d'approuver la convention constitutive de groupement d'intérêt public relatif au développement et à l'exploitation des infrastructures énergétiques du domaine universitaire et en premier lieu à la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur universitaire (cf. convention figurant en pièce ci-jointe) ;  
- d'autoriser le président de l'Université Bordeaux Montaigne à signer cette convention ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 06/12/2024.*

Membres présents	21
Membres représentés	14
Abstention (s)	0
Votants	35
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	35
Pour	35
Contre	0

Le Président,

Alexandre PÉRAUD.



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
PRÉSIDENTE

Publié le :

10 DEC. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

10 DEC. 2024